

Procès-verbal de l'assemblée générale du mardi 8 octobre 2013

Le 8 octobre 2013, l'association Intergroupe parlementaire des outre-mer s'est réunie en assemblée générale, au Petit Luxembourg – 17 rue de Vaugirard à Paris.

14 membres de droit étaient présents et 5 avaient donné procuration.

L'assemblée générale est ouverte à 19 h 00 sous la présidence de M. Georges Patient.

M. Georges Patient, président. – Le quorum étant réuni, je vous propose d'ouvrir les débats. Je constate préalablement qu'aucune observation ne m'ait parvenue ou est formulée sur le procès-verbal de notre dernière réunion. Le procès-verbal est donc approuvé.

* * *

*

1. – Bilan d'étape sur les mécanismes de défiscalisation outre-mer

M. Georges Patient, président. – J'en viens au premier point inscrit à l'ordre du jour et qui porte sur le bilan d'étape sur les mécanismes de défiscalisation dans les outre-mer. Je pense que vous avez été tous destinataires du document du ministère des outre-mer présentant une synthèse sur le mécanisme de défiscalisation outre-mer.

Cette réforme a été arbitrée au sein du Gouvernement et même présentée aux Antilles par le Premier ministre lui-même. Il semble cependant qu'au Parlement, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2014, il y ait des velléités, y compris au sein du groupe majoritaire, de modifier l'équilibre retenu.



Mme Annick Girardin. – à cet égard, les amendements sur ce sujet seront débattus demain en commission des finances à l'Assemblée nationale ; certains de ces amendements prévoient la suppression des niches fiscales en faveur des outre-mer ou, à tout le moins, l'abaissement des plafonds.

Grâce au front des cinq députés ultramarins siégeant au sein de cette commission, il y a une chance que ces amendements soient rejetés. J'ajoute que le rapporteur spécial sur la mission outre-mer est M. Ollier qui est plutôt favorable à ces aides fiscales. En revanche, le rapporteur général de la commission des finances, M. Eckert, est contre toute forme de défiscalisation, mais M. Ollier a sensibilisé le président de la commission, M. Carrez, sur ce sujet et il devrait appuyer dans le sens du rapporteur spécial.

Je mets cependant en garde certains de mes collègues sur le danger de demander davantage d'aides fiscales que ce que prévoit l'actuel projet de loi de finances, comme, par exemple, en demandant l'extension de la défiscalisation au logement intermédiaire pour ne plus le réserver uniquement au logement social. À en demander trop, on peut tout perdre !

Enfin, je veux insister sur le fait que hors des départements d'outre-mer, le crédit d'impôt *compétitivité* n'est pas applicable, notamment à Saint-Pierre-et-Miquelon. Il faut donc lutter contre l'idée qu'on pourrait nous enlever le soutien des niches fiscales au prétexte qu'existe ce crédit d'impôt puisque justement il ne s'applique pas dans tous les outre-mer.

M. Georges Patient, président. – Quelle sera l'attitude des groupes à l'Assemblée nationale ?

Mme Annick Girardin. – Les écologistes sont hostiles aux niches fiscales par principe et ne comptent d'ailleurs pas au sein de leur groupe de député ultramarin. Le groupe

Handwritten signature and initials, possibly 'FE' or similar, located at the bottom right of the page.

du Front de gauche comporte trois députés ultramarins qui ont sensibilisé leur collègue sur le sujet même si sur le principe, ce groupe est peu enthousiaste à l'égard des niches fiscales.

M. Georges Patient, président. – Nous pouvons justement céder à la parole à nos deux collègues députés de ce groupe.

M. Jean-Philippe Nilor. – Je n'ai pas d'inquiétude pour le passage en commission des finances demain. Certes, au sein de notre groupe, le principe est la liberté de vote. Cependant, nous avons mené auprès de nos collègues un travail pour les convaincre du bien-fondé des défiscalisations outre-mer.

Les trois députés du Front de gauche ont d'ailleurs annoncé depuis longtemps qu'ils soutenaient le dispositif outre-mer de l'actuel projet de loi de finances tant qu'un meilleur dispositif n'était pas proposé. Ce qui nous est proposé n'est pas la panacée mais il nous faut lutter contre les caricatures qui sont colportées sur nos économies locales, à gauche comme à droite.

M. Bruno Nestor Azerot. – Je souscris totalement aux propos de mon collègue Jean-Philippe Nilor.

* * *

*

2. – Bilan d'étape sur le rôle de la banque publique d'investissement dans les outre-mer

M. Georges Patient, président. – J'en viens au deuxième point de l'ordre du jour qui concerne le bilan d'étape sur le rôle de la banque publique d'investissement (BPI) dans les outre-mer. Je sais que comme moi, vous êtes sceptique sur l'implantation de la BPI outre-mer. Selon les informations transmises, elle serait opérationnelle à compter du 1^{er} janvier 2014. En Guyane, j'ai participé dernièrement à l'installation du comité régional d'orientation, sous la



présidence du président de la région de Guyane et en présence de la directrice régionale de la BPI pour la zone Antilles-Guyane. Je ne sais pas ce qu'il en est pour les collectivités d'outre-mer.

Mme Annick Girardin. – Pour ma part, je suis sceptique, de manière globale, sur la composition des comités d'orientation. Si les axes de la stratégie financière et économique doivent être fixés au niveau politique, je ne vois pas pourquoi des élus sont présents au sein de ces comités d'orientation qui ont une visée avant tout opérationnelle.

M. Georges Patient, président. – Cette présence s'explique, au niveau national, du fait de la compétence des régions en matière de développement économique.

Mme Annick Girardin. – Je comprends au niveau national mais moins au niveau local...

Par ailleurs, à Saint-Pierre-et-Miquelon, la Caisse des dépôts et consignations continuera d'intervenir. De manière générale, le dispositif manque énormément de lisibilité sur place.

M. Georges Patient, président. – Malgré l'insatisfaction générale du rôle joué précédemment par l'Agence française de développement (AFD), le Gouvernement a choisi de pérenniser sa mission de banquier privé outre-mer mais s'est engagé à assurer outre-mer la distribution des mêmes produits que ceux proposés en métropole.

Enfin, je crois que le Gouvernement a été alerté sur le fait de prendre bien en compte les petites entreprises qui forment l'essentiel du tissu économique local.

Handwritten signature and initials in black ink, located at the bottom right of the page.

M. Félix Desplan. – Je n'ai pas d'information officielle mais en Guadeloupe, la démarche d'installation est engagée et la mise en place débute avec l'arrivée de la nouvelle directrice régionale.

M. Jonas Tahuaitu. – Je n'ai pas d'information précise pour la Polynésie française mais j'espère que dans le Pacifique, les prochaines semaines permettront une accélération de la mise en place de la BPI.

M. Georges Patient, président. – J'ai souvenir que l'application dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie de la BPI était renvoyée, comme c'est trop souvent le cas malheureusement, à des ordonnances. Je m'attacherai à vérifier qu'elles ont été prises.

M. Jean-Philippe Nilor. – Une question candide : les élus locaux seront-ils consultés sur les grands choix faits par la BPI ?

M. Georges Patient, président. – Oui, à travers les élus présents au comité d'orientation.

M. Jean-Philippe Nilor. – Mais les parlementaires ne seront pas automatiquement présents...

M. Georges Patient, président. – Le président de région peut désigner quatre personnalités qualifiées au sein du comité d'orientation. Son choix peut donc se porter sur un parlementaire : c'est d'ailleurs le cas en Guyane.

Mme Gabrielle Louis-Carabin. – Il est fort à craindre que tout dépendra des appartenances partisanses...



M. Georges Patient, président. – En Guyane, deux sièges ont été réservés à la majorité et un à l'opposition.

Mme Annick Girardin. – C'est la démocratie !

M. Bruno Nestor Azerot. – En Martinique, la directrice régionale de la BPI a été effectivement nommée et prendra ses fonctions prochainement.

M. Georges Patient, président. – En conclusion de ce débat, je saisisrai donc le ministre des outre-mer sur l'état d'avancement des ordonnances relatives à la BPI pour les collectivités d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie.

* *

*

3. – Bilan d'étape sur l'octroi de mer

M. Georges Patient, président. – J'en viens au troisième point de l'ordre du jour relatif au bilan d'étape sur la réforme de l'octroi de mer. Vous disposez dans les dossiers sur table du courrier que le chef de l'État m'a adressé le 9 août dernier en réponse à notre demande.

Je comprends que nous nous dirigeons vers une reconduction de l'octroi de mer pour sept ans, ce que le cabinet du ministre des outre-mer m'a confirmé au regard des informations transmises par la commission européenne. Dans ce cas, il faut avoir clôturé la procédure de reconduction d'ici fin juin 2014, ce qui suppose l'accord de la commission et du Parlement européen, puis un passage devant l'Assemblée nationale et le Sénat et enfin, la publication des décrets d'application. L'accord des institutions européennes devrait nous parvenir en février ou mars prochain.



Par rapport à notre précédente réunion où nous étions dans l'expectative, je note que la reconduction est en bonne voie sous réserve des éventuels problèmes de calendrier.

Mme Gabrielle Louis-Carabin. – À défaut de reconduction, ce sera la déchéance des collectivités territoriales situées outre-mer !

M. Félix Desplan. – On accueille favorablement la nouvelle. La dernière fois que nous avons évoqué ce sujet, il y avait peu de certitudes et beaucoup de questions !

Mme Annick Girardin. – Dans son courrier, le Président de la République parle bien de crédit d'impôt mais je veux encore souligner qu'ils ne sont, dans leur intégralité, qu'applicables dans les départements d'outre-mer. Il faut penser aux autres territoires ultramarins !

* *

*

4. – Échanges sur le projet de loi de finances pour 2014

M. Georges Patient, président. – Je vous propose de débattre du projet de loi de finances pour 2014 qui est notre quatrième point de l'ordre du jour.

Mme Annick Girardin. – Nous ne pouvons que nous féliciter des arbitrages rendus. Bien que non cité dans les médias comme un ministère prioritaire, la mission *outre-mer* est une des rares à ne pas connaître de baisse de crédits dans un contexte de réduction des dépenses publiques. Cependant, cette mission qui ne comporte que deux programmes ne regroupe qu'une partie des crédits affectés aux territoires ultramarins...

M. Georges Patient, président. – Seulement 2 milliards d'euros sur les 15 milliards d'euros consacrés aux outre-mer !



Mme Annick Girardin. – Les efforts budgétaires sur les autres missions aident certains territoires ultramarins ; je pense, par exemple, à la politique d'éducation à Mayotte et en Guyane qui en avaient légitimement besoin. Je n'ai pas procédé à un examen approfondi sur les baisses de crédits budgétaires sectorielles afin de savoir quel territoire en particulier serait pénalisé par cette baisse.

Je pense que dans le débat, il faut aussi rappeler que les outre-mer participent à l'effort de redressement des finances publiques, à travers les baisses qu'ils subissent également au sein des autres missions, sans compter qu'ils doivent parallèlement rattraper des retards structurels.

M. Jacques Cornano. – Les chambres de commerce et d'industrie veulent d'ailleurs rencontrer des représentants de l'intergroupe car ils considèrent que le projet de loi de finances aura un impact non négligeable sur la fiscalité des entreprises.

Mme Annick Girardin. – *Quid* du projet de loi de financement de la sécurité sociale ? Et des baisses annoncées de charges sociales ? Je sais que pour Saint-Pierre-et-Miquelon, il n'y a pas d'impact.

M. Georges Patient, président. – Il paraît que 90 % des entreprises ne seraient pas touchées.

En matière de financement, le problème porte sur les crédits de paiement qui ne traduisent pas les autorisations d'engagement d'où des difficultés pour les entreprises du bâtiment qui ne sont pas payées à temps et manquent alors de trésorerie.

M. Jean-Philippe Nilor. – Mon enthousiasme sur la mission *outre-mer* est tout de même limité car l'ensemble du budget reste de l'austérité !



Une inquiétude en particulier : les ressources de l'agence de l'outre-mer pour la mobilité (ADOM) se réduisent... Tant et si bien que les conditions des stagiaires ultramarins venant en métropole se sont détériorées par rapport au niveau d'il y a quatre ou cinq ans. Nous devons pourtant offrir la possibilité aux jeunes pour se former correctement et atteindre un niveau d'employabilité suffisant pour qu'ils envisagent, éventuellement, un retour au pays. C'est une réponse politique à la crise et à la situation de la jeunesse ! Il faudrait un geste au moins symbolique, les montants en jeu n'étant d'ailleurs pas extraordinaires.

M. Georges Patient, président. – Je connais la réponse qui sera faite : les moyens sont affectés au service militaire adapté (SMA).

M. Jean-Philippe Nilor. – C'est la militarisation, une politique de droite...

M. René Arnell. – Il ne faut pas réduire les crédits du SMA. Les acteurs de terrain nous font régulièrement la remarque qu'ils en ont besoin.

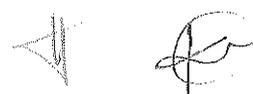
Mme Hélène Vainqueur-Christophe. – La région de Guadeloupe cherche d'ailleurs à mettre à disposition des agents pour faire fonctionner l'ADOM.

M. Patrick Galenon. – Le SMA fonctionne bien en Polynésie française ! Il ne faut pas enlever des crédits au SMA pour les transférer à l'ADOM.

M. Jean-Philippe Nilor. – Mon souhait n'est pas d'opposer les deux ! Le SMA obtient également de bons résultats.

Mme Annick Girardin. – La mission *outre-mer* est examinée le 29 octobre en commission élargie et le 6 novembre en séance publique à l'Assemblée nationale.

M. Georges Patient, président. – Il faut admettre qu'il existe un manque de visibilité sur l'effort de l'État pour les outre-mer. Comment retrouver dans le projet de loi de



finances les 13 milliards d'euros qui ne sont pas dans la mission *oultre-mer* mais affectés tout de même aux *oultre-mer* ?

M. Gérard Grignon. – Il existe bien le document de politique transversale, censé présenter les crédits destinés aux *oultre-mer*... Cependant, la loi éternelle de la dissimulation perdure.

M. Jacques Gillot. – Les arbitrages favorables enregistrés sur la mission *oultre-mer* sont à mettre au crédit de M. Victorin Lurel. Cependant, comme mes collègues, je relève que les grands projets relèvent du pilotage des autres ministères qui ne communiquent pas forcément avec le ministère des *oultre-mer* : hôpitaux pour Mme Marisol Touraine, prisons et palais de justice pour Mme Christiane Taubira, etc. Il faut donc regarder de près ces 13 milliards d'euros qui sont en fait essentiels pour nous.

Mme Gabrielle Louis-Carabin. – Les élus se mobilisent pourtant sur place...

M. Jacques Gillot. – Le problème est que sur les centres hospitaliers universitaires (CHU), les crédits de paiement existent mais ne sont pas débloqués. C'était déjà le cas lorsque M. Xavier Bertrand était venu en visite.

M. Jean-Philippe Nilor. – Le problème du CHU de la Guadeloupe est identique à celui de la Martinique... Je veux donc bien soutenir la démarche de mes collègues guadeloupéens mais il ne faut pas que l'affectation de crédits pour le CHU de la Guadeloupe se fasse au détriment de celui de la Martinique...

M. Georges Patient, président. – Je pense, à vous entendre, qu'il est nécessaire d'intervenir par un front uni sur la question des hôpitaux, ce qui est parfaitement le rôle de l'intergroupe.

Mme Annick Girardin. – J’invite nos collègues à poser des questions lors du débat budgétaire, y compris sur les autres missions budgétaires que la mission *oultre-mer*. Le temps sera limité cette année pour les groupes mais il faut cibler des questions précises aux autres ministres.

M. Patrick Galenon. – Par exemple, l’an dernier, 30 millions d’euros pour la prison de Faa’a était prévu. Ils se sont volatilisés...

Mme Gabrielle Louis-Carabin. – Et la prison de Basse-Terre ?

M. Jacques Gillot. – Deux scénarii ont existé : le premier basée sur la reconstruction ailleurs et le second sur l’extension du site actuel.

M. Félix Desplan. – L’idée de restaurer les bâtiments actuels a été abandonnée car il faudrait déplacer et reloger les prisonniers le temps des travaux.

Mme Annick Girardin. – J’ai constaté la nomination d’un groupe de travail autour de la ministre de la justice sur les prisons outre-mer sans coordination avec le ministre des outre-mer. Je me demande vraiment comment les parlementaires seront associés !

Mme Hélène Vainqueur-Christophe. – Personnellement, j’ai été contacté en juillet dernier par le cabinet de la garde des sceaux pour participer à ce groupe de travail. Je trouve que c’est une bonne démarche. Il a d’ailleurs eu une réunion du groupe aujourd’hui au ministère sur la prévention pénale.

Mme Annick Girardin. – Pourquoi travailler au sein des délégations parlementaires aux outre-mer si le ministère de la justice organise un groupe de travail parallèle ? Franchement, les missions ministérielles sont souvent une manière de nous expliquer que cette année, il n’y aura pas les crédits budgétaires de débloquer !



M. Félix Desplan. – Nous souhaiterions être associés et destinataires des travaux de cette mission.

Mme Gabrielle Louis-Carabin. – Il faut effectivement coordonner les multiples travaux engagés sur les outre-mer.

M. Georges Patient, président. – Je conclus de ce débat sur le projet de loi de finances qu'une intervention est nécessaire sur les hôpitaux et la formation.

* * *

*

5. – Questions diverses

M. Georges Patient, président. – Pour les questions diverses inscrites à l'ordre du jour, je souhaiterais évoquer, en premier lieu, la publication prochaine et attendue du « décret carburant » qui devrait permettre de réduire plus efficacement les marges indues sur le prix des carburants dans les départements d'outre-mer. Le ministre des outre-mer soutient ce décret mais je pense qu'il nous faut aussi le soutenir pour convaincre ceux de ses collègues du Gouvernement qui se montreraient réticents.

En second lieu, je veux aborder la situation de France Ô qui a suscité des débats importants. J'ai envoyé, pour ma part, un courrier au chef de l'État au nom de l'intergroupe et Mme Girardin a posé une question dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale. A la suite de mon courrier, le président de France Télévisions souhaite même rencontrer le bureau de l'intergroupe lors d'un dîner.

Mme Annick Girardin. – On se moque de nous ! Il faut que chacun de nos collègues intervienne sur ce sujet. Je rappelle que 18 % du temps d'antenne de France Ô est



consacrée aux outre-mer alors qu'elle est censée être la chaîne des outre-mer comme l'avait promis M. François Hollande lors de la campagne présidentielle.

M. Jacques Gillot. – M. Victorin Lurel a fait des déclarations volontaristes en ce sens.

Mme Annick Girardin. – Certes mais il n'a malheureusement pas la main sur le dossier...

France Ô est, pour France Télévisions, la caution « diversité » qui lui permet d'élever son pourcentage global de présence de personnes de couleur sur ses chaînes. Au moins, soyons honnêtes et disons que pour des raisons budgétaires, France Ô doit être supprimée. Je préférerais alors 10 à 15 % d'antenne des autres chaînes du groupe consacrées aux outre-mer.

M. Jean-Philippe Nilor. – Lors du débat budgétaire sur la mission *culture*, il faut intervenir sur ce sujet.

Mme Annick Girardin. – Le sujet n'est certes pas capital mais il faut choisir : soit nous nous en tenons à ce qui a été promis, soit il nous faut entrer dans un cycle d'un an de réflexion mais ne pas renoncer à l'issue des négociations. Je regrette de ne jamais avoir vu une mobilisation générale des outre-mer alors qu'en nombre de voix, les parlementaires ultramarins représentent un poids politique certain.

M. Gérard Grignon. – Une telle mobilisation a pu exister à deux ou trois reprises, notamment sur la défiscalisation, avec une délégation reçue à Matignon.

M. Jacques Cornano. – Il faut entrer dans la négociation car le contrat d'objectif et de moyens en cours de signature est pluriannuel.



Mme Annick Girardin. – Et si nous déposions tous une même question écrite ?

M. Jean-Philippe Nilor. – Ou un courrier revêtu de toutes nos signatures ?

M. Georges Patient, président. – Je pense qu'il faut intervenir officiellement sur ce sujet au nom de l'intergroupe.

* *

*

M. Georges Patient, président. – Avant de conclure nos échanges, je voulais me féliciter du nombre important de participants à cette réunion et de la richesse de ces débats animés. Y a-t-il des observations finales ?

M. Jacques Gillot. – Je proposerais d'organiser une prochaine réunion lors de la semaine où se tient le congrès des maires car nombre de nos collègues seront ainsi présents à Paris.

M. Georges Patient, président. – Nous y songerons.

L'assemblée générale est levée à 21 h 00.

Procès-verbal établi par la secrétaire,

Mme Karine Claireaux :



Certifié conformé par le président,

M. Georges Patient :

